

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 464 Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SETHIANI FATIMA

Date de naissance :

1963

Adresse :

22 Rue DUN KERQUÉ AÏLA
CASA BLANCA

Tél. : 05 22 20 45 45 Total des frais engagés : 883,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BELHOUSSINE DRISSI Med
Pneumologue Allergologue
59, Bd Rahal El Meskini - Casablanca
Tél: 0522 44 83 70 - 0522 44 83 71

Cachet du médecin :

Date de consultation :

02 DR. BELHOUSSINE DRISSI Med

Nom et prénom du malade :

Pneumologue Allergologue

Lien de parenté :

59, Bd Rahal El Meskini - Casablanca

Tél: 0522 44 83 70 - 0522 44 83 71

Nature de la maladie :

Lui-même Conjoint

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Conjoint Enfant

Affection Respiratoire

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 02/02/2013

Signature de l'adhérent(e) :

D. SETHIANI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
020223	cl	3	300	DRIS BELHOUSSE Dr. Mekki Casablanca 163 70 - 0522448371

AILLÉ RES	Cachet et signature du Mé attestant le Paiement des
 <p>DR. BELHOUSSINE DRIDI Pneumologue Allergologue Sd Rahal El Mekka Casablanca 22 4163 70 - 052 24 83 71</p>	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie de Taraboulet SA 922794360 22/02/2023	22/02/2023	583,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Doctor BELHOUSSINE DRISSI Mohammed

PNEUMOLOGUE-ALLERGOLOGUE

Diplomé de l'Université de GRENOBLE

Spécialiste des Maladies Respiratoires

et des Allergies Respiratoires

Pléthysmographie - Bronchoscopie

Pathologie du Sommeil - Ronflement

Casablanca le : 02/02/2023

MME DEHHANI FATIMA

48,70

- Solupred 20
3 cp le matin pdt 3 jours

338,00

- Seretide 500 diskus
1 bouffée matin et soir se rincer la bouche après

87,30

- Monozeclar 500
1 cp par jour pdt 5 jours après le repas

79,00

- Additiva multivitamin
1 cp le matin

30,00

- Oedes 20 mg
1 gélule avant le repas 5 jours

583,00



Dr. BELHOUSSINE DRISSI
Pneumologue - Allergiste
59, Bd Rahal El Maskini - Casablanca
Tél: 0522 44 83 70 - 0522 44 83 71

الدكتور بلال الدين إدريسي محمد
جامعة كرونوبل بفرنسا

ي أمراض الجهاز التنفسى

ئة - الضيقه - داء السل

مساسية - أمراض الشخير

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaa Casablanca
Solupred 20 mg/20 cp
P.P.V : 48,70

6 118000 060536

MONOZECLAR 500mg
Boite de 5 COM PEL

P.P.V : 87,30 DH

6 118001 183821
Maphar
route cotière 111
Casablanca

GloaxSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV: 338,00 DH
ID: 650281
6 118001 141111

PPC : 79DH00

4 026466 004907

05 2024
L2100542

7 gélules
6 118001 100064

